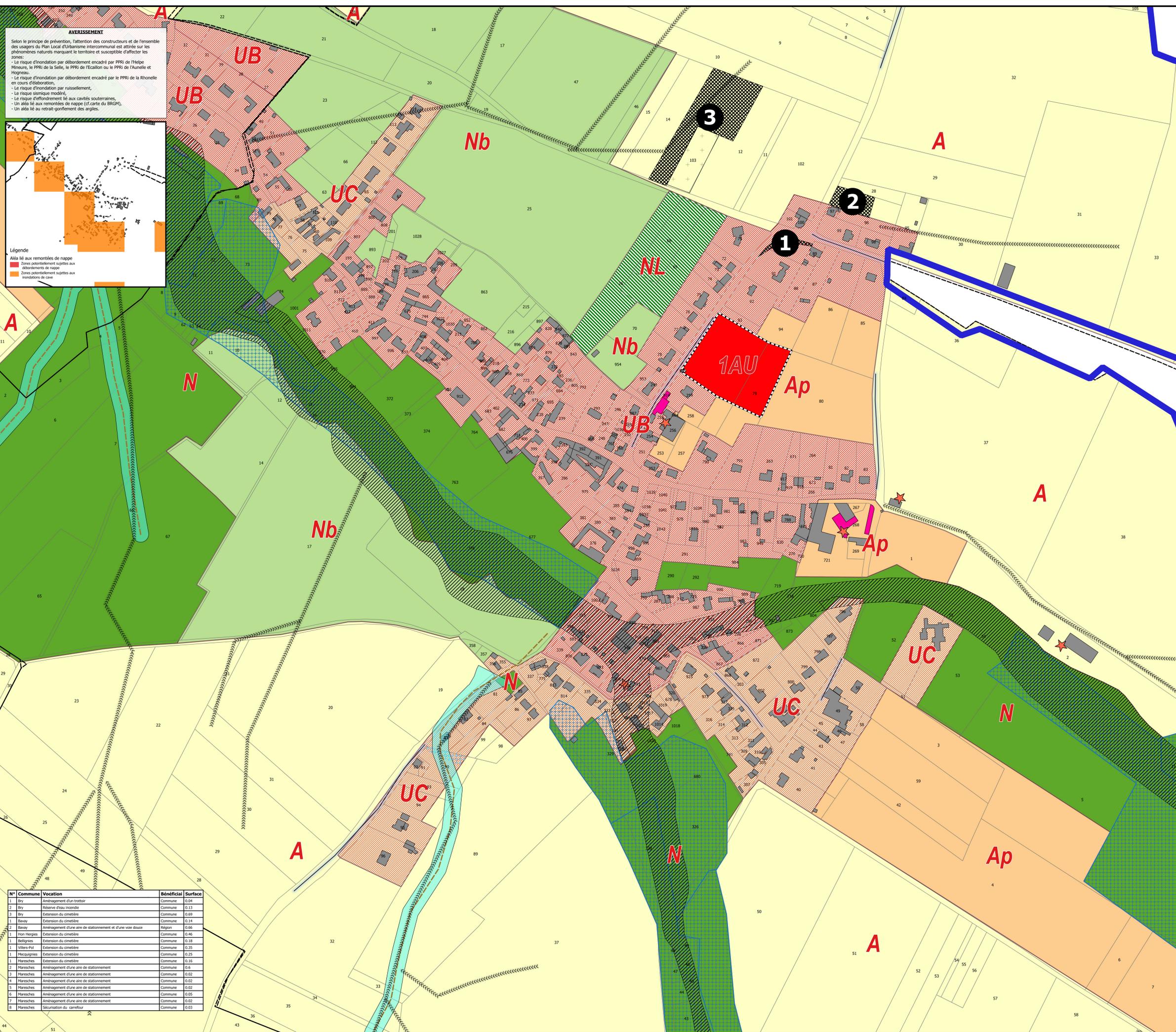
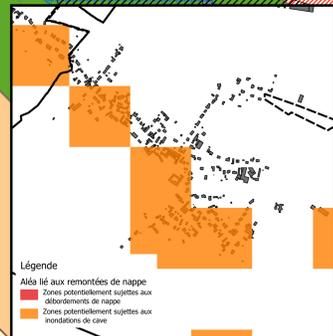


4.1



AVERISSEMENT
Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones :

- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRI de l'Helpe Mineure, le PPRI de la Selle, le PPRI de l'Écaillon ou le PPRI de l'Aunelle et Hognou.
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRI de la Rhonelle en cours d'élaboration.
- Le risque d'inondation par ruissellement.
- Le risque sismique modéré.
- Le risque d'effondrement lié aux cavités souterraines.
- Un aléa lié aux remontées de nappe (cf. carte du BRGM).
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.



Légende
Aléa lié aux remontées de nappe
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

Légende

Contexte
Bâti
Parcelles
Cimetière
Talwegs

Prise en compte des risques
Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement
Zone encadrée par le PPRI (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
Zone soumise à un risque d'inondation par ruissellement
Coulées de boues avérées

Zone potentiellement inondable
Zone d'écoulement
Axe routier favorisant le ruissellement urbain

Prise en compte des enjeux environnementaux
Zone à dominante humide du SDAGE

Prise en compte des enjeux agricoles
Sièges d'exploitation selon leur régime sanitaire :
Avec élevage - RSD

Autres dispositions réglementaires
Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Typologie des zones
A : Zone agricole
Ap : Secteur agricole paysager
N : Zone naturelle
Nb : Secteur naturel bocager
NL : Secteur naturel permettant le maintien et l'évolution des équipements (sportifs, loisirs ...)
UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat

N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Bry	Aménagement d'un trottoir	Commune	0.04
2	Bry	Réserve d'eau incendie	Commune	0.13
3	Bry	Extension du cimetière	Commune	0.69
1	Bévray	Extension du cimetière	Commune	0.14
2	Bévray	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une voie douce	Région	0.66
1	Hon Hergnies	Extension du cimetière	Commune	0.46
1	Belligny	Extension du cimetière	Commune	0.18
1	Villers-Pol	Extension du cimetière	Commune	0.35
1	Mesquignes	Extension du cimetière	Commune	0.25
1	Maresches	Extension du cimetière	Commune	0.16
2	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.8
3	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.02
4	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.02
5	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.02
6	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.05
7	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.02
8	Maresches	Sécurisation du carrefour	Commune	0.03